

## **Suivi sanitaire des populations concernées par les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen**

Question n° 23039 adressée à M. le ministre des solidarités et de la santé  
À publier le : 27/05/2021

Texte de la question : M. Hervé Maurey attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le suivi sanitaire des populations concernées par les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen. Dans son rapport, la commission d'enquête chargée d'évaluer l'intervention des services de l'État dans la gestion des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, mise en place par le Sénat et que l'auteur de la question a présidée, a formulé différentes propositions visant à assurer le suivi sanitaire des populations susceptibles d'être affectées par les conséquences de cet incendie. En particulier, elle préconisait d'ouvrir deux registres de morbidité, l'un relatif aux cancers généraux, l'autre aux malformations congénitales. Malgré l'intérêt que représenterait ce dispositif pour le suivi sanitaire des populations concernées, et les demandes répétées des associations de victimes, ces registres n'ont toujours pas été mis en place. Par ailleurs, une enquête de ressenti sur la santé et la qualité de vie a été menée par Santé publique France en 2020 sur un échantillon représentatif des habitants de 122 communes de Seine-Maritime concernées par l'accident, sans que ses résultats ne soient encore connus. Aussi, il lui demande s'il compte mettre en place des registres de morbidité. Il souhaiterait également connaître les enseignements de l'enquête de santé et de qualité de vie menée en 2020, et les conséquences qu'il en tire, ainsi que du dispositif de surveillance régulière (cohorte) d'indicateurs de santé que Santé publique France indique avoir mis en place.